



## Commune de Montfaucon

Téléphone 032 955 11 22  
Fax 032 955 12 19  
Compte de chèques 23-421-3  
Courriel: info@montfaucon.ch  
www.montfaucon.ch

2362 Montfaucon, le

# Commentaires sur le budget 2022

## Compte de fonctionnement

Le Conseil communal vous remet la récapitulation des différentes rubriques comptables et certains commentaires sur les dépenses et recettes prévues.

Le détail du budget peut être consulté sur le site internet de la commune. Il peut être obtenu au format papier au Secrétariat communal.

## Récapitulation

COMPTE DE FONCTIONNEMENT	BUDGET 2021	BUDGET 2022		
	SOLDE	CHARGES	REVENUS	SOLDE
0. Administration générale	210'530.00	234'330.00	-18'250.00	216'080.00
1. Ordre et sécurité publics - Défense	-12'850.00	36'070.00	-48'220.00	-12'150.00
2. Formation	721'600.00	886'600.00	-180'400.00	706'200.00
3. Culture – Sports – Loisirs - Eglises	56'150.00	73'500.00	-150.00	73'350.00
4. Santé	3'400.00	3'400.00	0.00	3'400.00
5. Prévoyance sociale	447'350.00	425'450.00	-3'700.00	421'750.00
6. Trafic – Transports - Télécommunications	134'800.00	260'600.00	-56'600.00	204'000.00
7. Protection de l'Environnement – Aménagement territoire	6'350.00	449'300.00	-431'150.00	18'150.00
8. Economie publique	-600.00	158'730.00	-152'400.00	6'330.00
9. Finances - Impôts	-1'285'150.00	162'350.00	-1'585'450.00	-1'423'100.00
<b>Totaux</b>		<b>2'690'330.00</b>	<b>2'476'320.00</b>	
<b>RESULTAT (Excédent de charges)</b>	<b>281'580.00</b>			<b>214'010.00</b>

### 0. Administration générale

En raison d'une année électorale, les frais pour le matériel de vote ont été augmentés de Fr. 2'100.00. Les frais relatifs au fonctionnement de l'exécutif communal ne subissent pas de modifications.

Les frais de l'administration augmentent de Fr. 4'000.00 en raison principalement de l'indemnité pour la révision des comptes.

**L'excédent de charges du compte « Administration générale » se monte à Fr. 216'080.00.**

## **1. Ordre et sécurité publics-Défense**

Les produits des émoluments laissent une recette de Fr. 2'700.00. La rubrique relative aux frais de cadastre et de mensuration officielle rapporte Fr. 11'300.00. Les frais liés au Service d'incendie et de secours (SIS), la défense militaire et la défense civile ne subissent pas de modifications par rapport à 2021.

**L'excédent de produits « Ordre et sécurité publics - Défense » se monte à Fr. 12'150.00.**

## **2. Formation**

Les frais de la scolarité pour le degré primaire sont identiques à ceux de 2021 malgré quelques adaptations concernant les frais de transports scolaires qui sont admis à la répartition des charges et l'ajustement du contrat de travail de la concierge du complexe scolaire.

Les frais pour le degré secondaire diminuent de Fr. 12'600.00 en raison de la baisse des frais d'écolages.

**L'excédent de charges du compte « Formation » se monte à Fr. 706'200.00.**

## **3. Culture-Sports-Loisirs-Eglises**

La contribution au déficit du Centre de Loisirs augmente de Fr. 17'200.00 pour se fixer à Fr. 62'700.00. Toutes les autres contributions sont inchangées.

**L'excédent de charges du compte « Culture-Sports-Loisirs-Eglises » se monte à Fr. 73'350.00.**

## **4. Santé**

Ce chapitre regroupe les frais pour les infirmières scolaires et les soins dentaires. Ils sont inchangés.

**L'excédent de charges du compte « Santé » se monte à Fr. 3'400.00.**

## **5. Prévoyance sociale**

Les prévisions pour la participation aux frais de l'AVS diminuent de Fr. 7'000.00. Les prestations en faveur des mesures de lutte contre le chômage et des mesures en faveur des chômeurs en fin de droit sont quasiment inchangées à Fr. 15'600.00. Celles prévues pour les bénéficiaires de prestations d'aide sociale se montent à Fr. 83'000.00 (- Fr. 8'000.00). Notre participation à la répartition des charges de l'aide sociale diminue de Fr. 10'000.00 en raison de nombreux prestataires en 2021.

**L'excédent de charges du compte « Prévoyance sociale » se monte à Fr. 421'750.00.**

## **6. Trafic-Transports-Télécommunications**

La charge du personnel d'exploitation augmente, après prise en considération des imputations internes, de Fr. 9'100. La raison en est qu'auparavant, le salaire de l'employé était imputé dans les différents services communaux et notamment de la STEP qui représentait environ 50 % de travail. Avec la nomination d'un nouveau responsable de la STEP, cette imputation n'est effectuée que partiellement.

Les frais pour le matériel et l'entretien des routes augmentent d'environ Fr. 34'000.00 répartis comme suit :

- + Fr. 2'000.00 pour le matériel et l'outillage.
- - Fr. 5'000.00 pour les machines.
- + Fr. 2'700.00 pour le carburant des véhicules.
- + Fr. 2'000.00 pour l'assistance lors de travaux divers (jalons-élagages-routes).
- + Fr. 20'000.00 pour les routes.
- + Fr. 10'000.00 pour l'achat d'un nouveau véhicule.
- + Fr. 2'500.00 pour l'entretien des véhicules.

La charge des frais de déneigement des routes et d'achat de sel augmente de Fr. 13'000.00. Celle liée au hangar communal de 16'400.00 en raison de travaux d'entretien importants. Une somme de Fr. 1'000.00 est prévue pour l'entretien des abris de bus.

**L'excédent de charges du compte « Trafic-Transports-Télécommunications » se monte à Fr. 204'000.00.**

## **7. Protection de l'environnement-Aménagement du territoire**

### Service des Eaux

Les frais pour l'achat d'eau au SEF sont diminués de Fr. 10'000.00. Par contre, ceux pour les fuites d'eau augmentent de Fr. 15'000.00. Afin d'autofinancer le service, un prélèvement de Fr. 11'000.00 est prévu dans le Fonds de réserve.

### Service des Eaux usées

Avec l'engagement du responsable de la STEP, les charges du personnel, y compris les charges sociales, se montent à Fr. 32'600.00. En contrepartie, les imputations internes diminuent de Fr. 36'800.00. Avec les investissements pour l'assainissement de la STEP décidés par l'assemblée communale, les frais pour l'entretien des appareils d'exploitation et du bâtiment de la STEP diminuent de Fr. 32'500.00 pour s'élever à Fr. 16'000.00. Les charges pour l'électricité des installations augmentent de Fr. 4'000.00. L'élimination des boues est estimée à Fr. 15'000.00 (+ Fr. 10'000.00). Afin d'autofinancer le service, un prélèvement de Fr. 18'950.00 est prévu dans le Fonds de réserve.

### Service des Déchets

Les diverses prestations pour l'élimination des déchets tels que déchets ménagers, déchets verts, papier, carton, verre et autres se montent à Fr. 57'500.00. La part communale à la taxe cantonale sur les déchets s'élève à Fr. 4'800.00. Afin d'autofinancer le service, un versement de Fr. 3'100.00 est prévu dans le Fonds de réserve.

D'autres frais tels que la participation au financement du Centre de déchets carnés, aux frais de fonctionnement des Arrondissements de sépulture ainsi que pour les chiens ne font pas partie d'un service d'autofinancement. La dépense de Fr. 10'000.00 votée à l'assemblée communale du 28.06.2021 pour l'établissement du rapport d'opportunité dans le cadre de la révision du Plan d'Aménagement Local a été portée au budget.

**L'excédent de charges du compte « Protection de l'environnement-Aménagement du territoire » se monte à Fr. 18'150.00.**

## **8. Economie publique**

Les budgets de gestion des pâturages de Montfaucon et de Montfaverhier ont été approuvés par les assemblées respectives qui prévoient Fr. 2'100.00 de bénéfice pour Montfaucon et Fr. 2'600.00 de déficit pour Montfaverhier. Ces montants sont versés, respectivement prélevés sur les Fonds de réserves pour autofinancer les 2 comptes.

Le Service des Forêts prévoit un déficit de Fr. 6'830.00 en raison d'une réduction des subventions cantonales pour les soins cultureux.

La rubrique « Tourisme » dégage un excédent de charges de Fr. 600.00.

**L'excédent de charges du compte « Economie publique » se monte à Fr. 6'330.00.**

## **9. Finances-Impôts**

Les rentrées fiscales totalisent un montant global de Fr. 1'309'200.00. Elles se répartissent comme suit :

- Personnes physiques	Fr. 1'103'900.00
- Personnes morales	Fr. 17'300.00
- Taxes immobilières	Fr. 116'000.00
- Gains immobiliers	Fr. 20'000.00
- Impôts sur les gains en capital	Fr. 30'000.00
- Taxes des chiens	Fr. 5'000.00
- Taxes de séjour	Fr. 17'000.00

La contribution en matière de péréquation financière se monte à Fr. 261'500.00, soit une augmentation de Fr. 140'100.00 par rapport à 2021.

La charge des intérêts et amortissements s'élève à Fr. 125'250.00.

La participation décidée par l'assemblée communale du 28.06.2021 pour l'aménagement de la place de jeux de la Société d'Embellissement a été portée au budget pour un montant de Fr. 22'000.00.

**L'excédent de produits du compte « Finances-Impôts » se monte à Fr. 1'423'100.00.**

## **Compte des investissements**

Les investissements prévus concernent la fin des travaux d'épuration du hameau des Sairains (Fr. 38'500.00) ainsi que l'assainissement de la STEP de Montfaucon (Fr. 210'000.00).

## **Endettement**

Les comptes 2020 n'ayant pas encore été apurés, les chiffres concernant l'endettement communal seront communiqués ultérieurement.

Le Conseil communal vous remercie d'avance et vous informe qu'il apportera les réponses aux questions concernant le budget 2022 lors de l'assemblée communale du 25 avril 2022.

LE CONSEIL COMMUNAL